



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Arrêt total des vols Air France depuis Orly

Question écrite n° 13757

Texte de la question

Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur l'annonce par Air France de l'arrêt total de ses vols depuis Orly. Ainsi, inexorablement, l'attrition de la compagnie nationale suit son cours. Après avoir transféré son activité fret et ses lignes rentables à KLM, supprimé au profit de la SNCF plusieurs de ses lignes vers la province dans le cadre de la loi « climat », Air France décide de donner son activité métropole au départ d'Orly à Transavia et aux compagnies *low cost* étrangères, tandis que structurellement l'aéroport d'Orly voit ses travaux de modernisation et d'amélioration des connexions des lignes 14 et 18 se terminer. Tout cela laisse le sentiment aux agents d'Air France de donner des atouts supplémentaires à la concurrence et de voir leurs impôts servir à détruire leurs emplois avec un actionnaire majoritaire qu'est l'État. D'autant plus que les *low cost* comme Easyjet, Volotea, Vueling, etc. disposent d'un modèle économique se basant sur une utilisation sur-optimisée des avions recherchant un maximum de temps de vol pour rentabiliser les coûts et des conditions sociales dégradées liées à un non-respect du couvre-feu aérien pour les communes avoisinantes compte tenu de leurs conditions d'exploitation. Pire, aucune explication ou argumentaire sérieux n'a été donné aux agents d'escale, les laissant seuls face à l'incompréhension d'une clientèle en colère. En outre, un véritable séisme social va secouer le personnel d'Air France ! Environ mille agents d'escale ou navigants sont domiciliés dans le Sud-Essonne, ce qui va entraîner une démultiplication des temps de trajet au cœur des plus gros bouchons d'Europe sur l'A86 et l'A104 pour se rendre à Roissy. Cet impact majeur (qu'il convient aussi de transposer aux futurs passagers concernés) comporte non seulement une dimension écologique négative d'émission de CO2 que nul ne peut ignorer, mais encore, une dégradation des conditions de travail des salariés. Enfin, économiquement, il s'agit d'un contresens puisque les passagers (souvent des hommes d'affaires français) se voient privés d'une possibilité de se rendre rapidement dans des lieux de production, de commercialisation, chez des fournisseurs ou des clients ; ce qui au final entraînera des pertes de parts de marché par rapport aux concurrents étrangers. Par ailleurs, si la clientèle d'Air France à Orly se fixe sur les *low cost*, l'attrition des escales de province d'Air France sera rapidement inéluctable et une fois cela réglé, c'est l'activité Europe d'Air France qui passera progressivement aux *low cost*. Dès lors, l'État va devoir faire face non seulement à un sentiment de déclasserement de toute la région sud-francilienne qui n'aura plus accès qu'aux offres des transporteurs à bas coûts, mais encore, à une baisse des revenus générés par l'aéroport d'Orly et à une augmentation des dépenses liées aux subventions réclamées par les acteurs *low cost* pour l'ouverture de nouvelle ligne. Aussi, elle lui demande si le Gouvernement a bien pris la mesure de ce que cela implique pour le paysage aérien français et pas uniquement en matière d'allongement des temps de vols pour se rendre dans le Sud en partant de Roissy au lieu d'Orly et donc de pollution supplémentaire, mais plus concrètement en matière de casse sociale et industrielle à moyen terme pour les acteurs français de ce secteur économique ; et en conséquence quelles mesures il entend prendre pour qu'Air France maintienne ses vols sur Orly.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13757

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 décembre 2023](#), page 11130

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)